



COMPTE-RENDU

SIVOM DU LAC DE MONTEYNARD-AVIGNONET

Etaient présents : Les délégués ou représentants des communes adhérentes à l'exception de Mayres-Savel
 M. Pellat-Finet, Président d'honneur
 M. Bacquet, J. Foucher, personnel syndical

Il est procédé à l'appel des délégués, 16 sont présents, 2 ont donné pouvoir, le comité peut valablement délibérer.

M. Alain BESSON est désigné secrétaire de séance.

Avant le début de la réunion, Richard Passelande, président du SIVOM, tient à remercier l'implication de tous les membres du bureau élargi depuis sa mise en place.

Présentation du SIVOM

M. Pellat-Finet Roger, Président d'honneur du SIVOM, a procédé à une présentation du SIVOM : travaux, installations, inaugurations, etc.

Présentation et vote du compte financier unique (CFU) 2025

Le CFU fait apparaître une hausse des dépenses de fonctionnement, liée principalement aux travaux réalisés sur les passerelles, à la signature des premiers contrats d'entretien ainsi qu'à d'importants frais d'avocat.

Une provision relative au dossier MIRA a également été constituée.

Les recettes demeurent globalement stables, portées notamment par les participations des communes et d'EDF, les AOT socio-professionnelles, les pontons et les parkings.

Concernant les investissements, les travaux réalisés sur La Mira en perspective du prochain contrôle technique sont la principale dépense.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	206 323,08	516 319,00	722 642,08
	Recettes réalisées (1)	B	23 988,41	724 888,78	748 877,19
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	281 058,00	781 193,09	1 062 251,09
	Dépenses réalisées (1)	E	101 156,92	724 181,08	825 338,00
	Restes à réaliser	F	19 076,51	0,00	19 076,51
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-77 168,51	707,70	-76 460,81
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	77 146,46	264 874,09	342 020,55
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-22,05	265 581,79	265 559,74
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-19 076,51	0,00	-19 076,51
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-19 098,56	265 581,79	246 483,23

Après échanges avec l'assemblée, il est proposé d'affecter uniquement la part obligatoire au 1068 à savoir 19.098,56€

Résultat du vote : Pour à l'unanimité

Présentation et vote du budget primitif 2026

Le projet de budget 2026 est un budget plus confortable pour le SIVOM avec la récupération des deux provisions de 100.000€ concernant le litige lié au bail commercial de La Mira.

Les remarques suivantes ont été faites sur le budget : la ligne comptable pour les indemnités versées dans le cadre du litige concernant les astreintes du gardien logé n'apparaît pas clairement, les inscriptions aux créances douteuses sont insuffisantes, le compte utilisé pour l'assainissement est potentiellement à revoir.

La question de la récupération de la TVA via le FCTVA a également été posée mais le SIVOM n'entre pas dans ce dispositif.

Le budget définitif rectifié ainsi que le CFU et ses annexes seront renvoyés au comité syndical.

Résultat du vote : 2 oppositions – 3 abstentions – 13 pour

Reprise de la délibération relative à l'emploi de saisonniers

Pour plus de sécurité juridique, il est proposé de reprendre la délibération relative à l'emploi de saisonniers.

Pour rappel, l'ancienne délibération prévoyait l'autorisation de 12 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans la catégorie hiérarchique C à temps complet ou temps non complet, selon les besoins du service.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 6 mois.

La rémunération des agents sera calculée à minima sur l'indice minimal de la fonction publique en vigueur et dans la limite des crédits inscrits au budget.

Suite à l'ouverture des débats, la délibération sera prise dans la limite de 1 an pour 6 saisonniers. La création de 6 emplois ne veut pas dire que les 6 emplois seront pourvus puisqu'il faut respecter la limite des crédits inscrits au budget.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité

Ouverture de la saison touristique 2026

Julie Foucher est la nouvelle responsable de site, en remplacement de M. Talleux Maxime.

Côté Mayres-Savel :

- En pleine saison, le Môle sera ouvert 7 jours / 7 avec la participation de Sylvain Arnaud-Paturel et de Matheysine tourisme. Un employé polyvalent a également été embauché pour la saison, notamment pour la réalisation des espaces verts.
- Concernant les barrières des parkings payants, un problème de connexion internet est en cours de résolution.
- Le caillebotis d'une passerelle a été endommagé. La société CAN a été appelée pour procéder à la réparation.

- Des problèmes d'utilisation des WC à Lavars ont été constatés. Contact va être pris avec la mairie pour échanger sur ce point.

Côté Treffort :

- 3 saisonniers ont été embauchés (2 pour l'accueil et 1 employé pour l'entretien des espaces verts).
- Un RDV a été organisé avec la société GEA, gestionnaire des barrières sur Treffort. Le but est de régler le souci des nuitées non prises en compte mais aussi de diminuer les problématiques rencontrées.
- A titre d'information, 90 cartes d'abonnement ont été vendues le 1^{er} jour d'ouverture du Môle.
- Les entreprises A2S et paysage autrement travailleront sur la saison pour, respectivement, le nettoyage des sanitaires et l'entretien des espaces verts.

Côté socio-professionnels, 3 questions ont été soulevées :

- L'autorisation d'une COT pour la mise en place d'une activité de parapente sur Mayres-Savel
- Le devenir de l'ancien bâtiment d'accueil de La Mira
- L'exploitation des jeux nautiques en lien avec le gérant du camping du Treffort

Ces 3 points doivent être travaillés avant une éventuelle présentation en AG.

Proposition et vote sur la signature d'un accord transactionnel relative à la situation du gardien logé

Pour rappel, M. BABIN Florian a été déclaré inapte à toutes fonctions le 05/09/2025 et placé en congés sans traitement en attente de son licenciement. Une convocation à un entretien préalable au licenciement a eu lieu le 12/01/2026 pour une notification du licenciement au 10/03/2026, avec un préavis de 2 mois.

Compte-tenu des diverses questions qu'apporte ce dossier, le SIVOM est accompagné par une avocate afin de régler la situation. Les questions sont diverses telles que faut-il payer une indemnité de licenciement ? Si oui, quel est son montant ? Doit-on rédiger de nouveaux documents ?

La volonté du SIVOM est de signer un accord transactionnel pour régler définitivement ce sujet. L'avocate n'ayant pu faire retour avant l'AG, un point sera refait ultérieurement.

Questions diverses

- **Régie des parkings payants**

Suite à l'audit réalisé par les services de la DGFIP concernant la régie des parkings payants, Mme Anne Stutz souhaite savoir si toutes les recommandations ont été mises en œuvre. Il est également proposé de mettre en place des procédures en lien avec la trésorerie pour éviter de nouveaux écueils.

- **Rapport de la chambre régionale des comptes**

Le rapport de la chambre régionale des comptes devrait être rendu public dans les prochaines semaines. Une AG sera organisée au mois de septembre pour le présenter aux élus.

- **Bateau La Mira**

Les deux COT ont été rédigées et soumises pour avis aux services de la DREAL.

Des pièces complémentaires sont en attente de la part de C.D.L. Croisières pour parfaite instruction.

Les litiges liés au bail commercial ont été abandonnées, et le virement correspondant à l'achat du bateau La Mira effectué.